

Conseil général de Mex du 28 octobre 2019

Madame la Présidente ouvre la séance, il est 20h15.

Appel

52 membres sont présents. Le quorum est atteint

Mot de la Présidente
Nouveaux membres

Une nouvelle membre est assermentée, Mme Heidi Mercuri, ce qui porte à 82 le nombre de conseillers.

Procès verbal
du 18 juin 2019

Le PV est accepté à la majorité dont cinq abstentions.

Communication de la
Présidente
Communications de
la Municipalité

-
Suite à une pétition signée par 76 personnes contestant la suppression de la ligne aux Esserts, seules 26 personnes ont répondu au sondage. Renée Marendaz informe sur les divers entretiens qu'elle a eus avec les TL et Car postal ; le délai est trop court pour mettre en place une extension à la ligne 56 qui desservirait les Esserts. Dès le mois de décembre, la mise en place d'un service de Taxi-navette est prévue, comprenant deux trajets à horaire fixe le matin et le soir ; durant la journée le service d'un Taxi-bus, sera également mis à disposition. Cette solution est en test pour six mois. Le point sera alors fait en juin.

La municipalité réfléchit également à l'éventualité d'organiser un bus communal qui desservirait tout le village en direction de Croix-Péage. Une autre action, mettre en place une solution de covoiturage, via le site de la commune.

Plusieurs conseillers prennent alors la parole et contestent la diminution des prestations des transports publics: en restreignant les bus, moins de gens les prendront. Prévoir des infrastructures à court terme et peu efficaces, les familles prendront d'autres mesures et ne pourront s'organiser d'une manière assidue. Il sera alors d'autant plus difficile de changer leur mode de transport en cas d'une nouvelle solution. Marcher 15 min pour aller prendre le bus à Villars-Ste-Croix, certes, mais qu'en est-il des personnes à mobilité réduite ?

Pierre-André Berthoud annonce que le LS Sport invite les communes à un match, le 22 novembre, pour deux personnes, avec apéritif et visite du nouveau stade. Si une personne est intéressée, prendre contact avec lui à la fin de la séance.

Le syndic prend la parole et donne des informations concernant le château d'en bas. Grâce à des nouveaux investisseurs, les travaux devraient commencer d'ici la fin de l'année. M. von Oppenheim demande quelles seront leurs activités ? Plusieurs sociétés financières vont être accueillies sur le site, une partie des locaux est prévue pour des expositions d'œuvres d'art, un restaurant y est également attendu ainsi que des logements en relation avec leurs activités.

Il donne également des précisions concernant le Centre sportif : une mise à l'enquête est en cours pour un centre équestre. Un nouveau projet, sur une autre partie du terrain, concerne des courses de drones, à suivre.

Quant aux logements, le projet est en équilibre financièrement par rapport au préavis. Il reste encore néanmoins des inconnues concernant les aménagements extérieurs.

La date de location est prévue au 1^{er} février. Une journée « portes ouvertes » est organisée le samedi 7 décembre pour l'ensemble de la population.

Simon von Oppenheim félicite la municipalité pour la maîtrise des coûts. Il demande s'il est exact que les loyers seront plus bas que la moyenne en général.

Le syndic répond qu'actuellement les loyers ne sont pas définis, mais il est de l'intention de la municipalité de pratiquer des loyers raisonnables. M. von Oppenheim souligne le fait que de pratiquer des loyers préférentiels pour les habitants est souhaitable mais que probablement d'autres personnes, extérieurs au village s'y intéresseront également.

M. Formica demande si le délai de location n'est pas trop court par rapport à un délai éventuel de résiliation.

Quant à l'auberge communale, la projection du coût final de construction est de CHF 5'948'000, il est inférieur à la demande totale de crédit. Par contre, l'économie de CHF 200'000.- budgétée par la déconstruction totale de l'auberge ne peut être envisagée. Ceci se justifie par des différentes surprises rencontrées durant les travaux. Les délais sont tenus ; l'ouverture est prévue à la rentrée scolaire 2020 pour la crèche et en automne pour l'auberge.

Préavis 4/2019 –
relatif au maintien du taux
d'imposition pour l'arrêté
d'imposition 2020

Le rapport de la COGESTFIN est lu par Jean-Gaël Pahud. Cette dernière demande au Conseil général d'approuver le préavis 4/2019.

Le syndic précise que c'est par prudence que la municipalité a décidé de maintenir le point d'impôt. Elle aurait souhaité le baisser comme suggéré par le canton, mais certaines incertitudes, comme l'augmentation de la facture sociale, de la péréquation, et la mise en place de la RIEIII, dont les entreprises vont payer 60 % de moins d'impôts, la municipalité reste attentive et préfère maintenir le point d'impôt actuel en espérant qu'elle n'aura pas besoin de l'augmenter l'année prochaine.

M. von Oppenheim, demande des précisions quant à la formulation du préavis. Le syndic répond que la bascule ne se fait pas automatiquement, c'est aux communes de réajuster le taux en fonction des éléments fournis.

S'en suit alors une délibération animée opposant les arguments du syndic, à savoir que des débats sont en cours entre les associations intercommunales et le canton dont notamment la reprise totale de la facture sociale par le Canton en 2022 ; qu'un nouveau système de péréquation va entrer prochainement en vigueur avec pour but une plus juste répartition des frais entre les communes dites riches et pauvres. De plus, au niveau communal, des nouveaux appartements vont apporter des rendements non soumis à la péréquation ; un fonds de réserve a été constitué, celui-ci est également prévu pour compenser des années difficiles ; un impact de la réforme de l'imposition des entreprises sera alors connu lors des comptes 2019, attendons de connaître le résultat du bouclage pour envisager un maintien du taux.

M. Buttin propose au conseil de refuser le préavis 4/2019 et de baisser le taux d'imposition de 1,5% et de le ramener à 59,5%. Cette proposition étant appuyée à grande majorité par le conseil, celle-ci va être passée au vote.

M. Wyss demande que le vote se fasse à bulletins secrets. Cette demande est approuvée par 17 personnes.

La Présidente passe au vote du préavis 4/2019 présenté par la municipalité concernant le maintien du taux pour l'Arrêté d'imposition 2020. Celui-ci est refusé par le conseil par

36 non, 15 oui, 1 blanc

La proposition concernant la baisse du taux de 1,5% portant ainsi le nouveau taux d'imposition communal à 59,5%, celle-ci est acceptée par

36 oui, 15 non, 1 blanc

Propositions individuelles
et divers

M. Girard prend la parole, il a constaté que l'indicateur de vitesse a été posé régulièrement, il souhaiterait avoir un retour sur les résultats enregistrés par celui-ci. Il aimerait également que la poste de Vufflens-la-Ville soit entérinée alors que celle de Villars-Ste-croix n'est pas encore en activité.

Le syndic répond que Villars-Ste-Croix devrait effectivement s'ouvrir d'ici la fin de l'année, il se renseignera auprès de la municipalité.

M. Bernard Formica remercie la municipalité pour la sortie des aînés, le 6 août, à la fête des vigneron.

Plus personne ne demande la parole, la Présidente clôt la séance, il est 22h35.

La Présidente



Dominique Dubois



La secrétaire



Brigitte Beuchat

